

# Rapport annuel

—

2023



**POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Tribunal d'arrondissement de la Sarine TASA**

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Monsieur le Vice-président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Sarine pour l'année 2023 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Pour simplifier la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Fribourg, le 24 janvier 2024

Adeline Corpataux, Présidente du Tribunal plénier

---

# Table des matières

---

<b>1.1</b>	<b>Partie générale</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	Composition et locaux .....	4
1.1.2	Activité juridictionnelle .....	6
<b>1.2</b>	<b>Partie statistique</b> .....	<b>8</b>
1.2.1	Charge de travail en général .....	8
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement .....	9
1.2.3	Affaires civiles.....	9
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	12
1.2.5	Juridiction des baux.....	13
1.2.6	Assistance judiciaire en matière civile.....	13
1.2.7	Affaires pénales.....	14

---

# Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Sarine pour l'année 2023

## 1.1 Partie générale

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Organisation et composition

---

#### Organisation et composition au 31.12.2023

François-Xavier Audergon, Benoît Chassot, Adeline Corpataux, Alain Gautschi, Ariane Guye, Rebekka Jutzet, Stéphane Raemy, José Rodriguez, Alexandra Rossi Carré, Jean-Marc Sallin, Président-e-s

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Sandrine Schaller, Suppléant-e-s des Président-e-s

**Tribunal civil et pénal** : Béatrice Ackermann, Mary-Lise Bapst, Renate Bartosch Krauskopf, Claude Chassot, Hélène Cudré-Mauroux, Caroline de Buman, Gilles de Reyff, Anne de Steiger, Colette Défago, Caroline Dénervaud, Johan Dick, Jean-Pierre Droz, Pierre Duffour, Yolande Flury, Christine Frehner, Claudia Häller, Dominique Haller Sobritz, Agnes Hayoz, Catherine Hayoz, Anne Hemmer, Renato Iliescu, Anne Jochem, Jürg Jost, Hans Jungo, Bernard Lauper, Damiano Lepori, Barbara Moigno, Samuel Rar, Sébastien Roch, Anne-Colette Schmutz-Schaller, Gilles Schorderet, Louis Charles Singy, Cécile Thiémard, José Uldry, Petra Vondrasek, Vanessa Winckler, Assesseur-e-s

**Tribunal des prud'hommes** : Christelle Almeida Borges, Ariane Guye, José Rodriguez, Président-e-s ; Rebekka Jutzet, Suppléante des Président-e-s ; Nicole Madeleine Aeby, David Brugger, Karin Rudaz, Assesseur-e-s ; Maude Borgognon, Gilberto D'Alessandro, Jean-François Feyer, Marc Fischer, Xavier Ganioz, Patrick Gendre, Reto Julmy, Assesseur-e-s suppléant-e-s

**Tribunal des baux** : Ariane Guye, Présidente ; Rebekka Jutzet, Alexandra Rossi Carré, Suppléantes de la Présidente ; Matthieu Loup, Isabelle Sob, Claude Terrapon, Pierre Wicht, Assesseur-e-s ; Christian Aebischer, Roxane Casazza, Catherine Hayoz, Marie-Jeanne Piccand, Assesseur-e-s suppléant-e-s

---

En 2023, le Tribunal plénier a été présidé, jusqu'au 30 novembre 2023, par le Président Benoît Chassot et la Vice-présidence a été assumée par la Présidente Adeline Corpataux. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la Présidence du Tribunal plénier a été reprise par la Présidente Adeline Corpataux et la Vice-présidence par le Président José Rodriguez.

Aucun autre changement au sein des Président-e-s du Tribunal de la Sarine (ci-après : TASA) n'est à signaler.

En 2024, la Présidence du Tribunal plénier sera assurée par la Présidente Adeline Corpataux et la Vice-présidence par le Président José Rodriguez.

En 2023, les Juges assesseurs Yolande Flury, Louis Charles Singy et Marc Fisher ont terminé leur fonction au 31 décembre 2023. Le TASA leur adresse ses vifs remerciements pour leur activité exercée au service de la justice. Pour les remplacer et pour combler le nombre insuffisant d'assesseurs au Tribunal des prud'hommes, le Grand Conseil

a élu, durant l'année 2023, Mesdames Vanessa Winckler et Maude Borgognon ainsi que Messieurs Gilles de Reyff, Johan Dick et Gilberto D'Alessandro. Le TASA leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle fonction.

#### 1.1.1.2 Ressources en magistrats

##### Juges professionnels - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2021	2022	2023
Audergon François-Xavier	Président	1	1	1
Chassot Benoît	Président	1	1	1
Corpataux Adeline	Présidente	1	1	1
Gautschi Alain	Président	1	1	1
Guye Ariane	Présidente	1	1	1
Jutzet Rebekka	Présidente	0.5	0.5	0.5
Raemy Stéphane	Président	1	1	1
Rodriguez José	Président	1	1	1
Rossi Carré Alexandra	Présidente	1	1	1
Sallin Jean-Marc	Président	1	1	1
Almeida Borges Christelle	Présidente TPR	0.1	0.1	0.1
<b>Total EPT au 31.12.</b>		<b>9.6</b>	<b>9.6</b>	<b>9.6</b>

#### 1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2021	2022	2023
Total EPT <b>Greffiers</b> (postes permanents)	12.65	13.55	13.55
Total EPT <b>Stagiaires juristes</b>	3	3	3
Total EPT <b>Collaborateurs administratifs</b> (postes permanents)	15.3	15.30	15.80
Total EPT <b>Apprentis collaborateurs administratifs</b>	4	4	4
<b>Total</b>	<b>35.85</b>	<b>35.85</b>	<b>36.35</b>

#### 1.1.1.4 Locaux

Les locaux du TASA ont atteint les limites de leurs possibilités pour l'activité qui y est déployée. L'introduction du télétravail ne saurait compenser le manque de place. La possibilité de créer des salles d'audience et bureaux supplémentaires est actuellement inexistante.

---

A ce sujet, le projet de construire des étages supplémentaires sur le bâtiment du TASA est toujours pendant auprès du Service des bâtiments. En effet, l'emplacement du TASA au centre-ville et proche des transports et parkings publics, est idéal tant pour les justiciables que pour les collaborateurs – rices.

Il est rappelé que le Tribunal des mesures de contrainte et la Commission de conciliation en matière de bail utilisent fréquemment les salles d'audience du TASA pour leurs propres besoins.

Aucune mesure de sécurité convenable n'existe au sein du TASA. Ce défaut est hautement problématique et il doit impérativement et rapidement y être remédié.

## 1.1.2 Activité juridictionnelle

### 1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail de chacun-e des Président-e-s et du Greffe demeure très importante. Il y a lieu de se référer aux développements sous rubriques 1.1.2.2 et 1.1.2.3 ci-après.

### 1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En 2023, le nombre des affaires inscrites, tant au rôle du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine (ci-après : Tribunal civil) qu'à celui des Présidents-es, s'est élevé à 3'978. Par équivalent plein-temps (ci-après : EPT), cela correspond à 829 dossiers (3'978/ 4,8 EPT).

Le nombre d'affaires enregistrées a connu une augmentation par rapport à l'année 2022 (+2%, soit + 85 dossiers) et une forte augmentation par rapport à 2021 (+20%, soit + 674 dossiers).

Le Tribunal civil et ses Présidents-es ont liquidé 3'890 affaires en 2023, soit environ 810 dossiers par équivalent plein-temps (3'890 / 4,8 EPT). Le nombre d'affaires liquidées en 2022 s'est élevé à 3'757.

Comme relevé dans le rapport précédent, outre le nombre croissant des affaires civiles, ces dernières se complexifient tant par le nombre de justiciables impliqués que par les domaines qu'elles concernent. Les Magistrats-es civils-es peinent à faire face à cette lourde charge de travail et requièrent, une nouvelle fois, la création d'une cellule complète, soit un-e Président-e civil-e, un-e Greffier-ère et un-e secrétaire, à 100%.

Enfin, il est relevé qu'hormis à l'occasion de sa sortie d'été annuelle, le Tribunal civil n'a pas fait usage de la Cellule itinérante.

La juridiction des baux a été saisie de 164 nouvelles affaires en 2023 (142 pour la Présidente et 22 pour le Tribunal). De manière globale, le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2023 a augmenté de 16 % par rapport à celles pendantes au 31 décembre 2022 (plus 6 unités, dont 5 pour le Tribunal des baux).

Cette juridiction reste chargée, sachant que le rôle de la Présidente Ariane Guye est composé, en sus des causes de bail, de 33% de causes prud'homales et de 33% de causes civiles ordinaires. La situation ne devrait pas s'améliorer dans le futur en raison de la complexification des affaires et des hausses de loyers successives auxquelles les locataires doivent faire face.

A noter encore que la suppléance du Tribunal des baux a été assumée par les Présidentes Alexandra Rossi Carré et Rebekka Jutzet, cette dernière assurant également la Présidence ordinaire pour les affaires en allemand.

Quant à la juridiction des Prud'hommes, 143 dossiers de la compétence du Président (155 en 2022) et 30 dossiers de la compétence du Tribunal (31 en 2023) ont été liquidés durant l'année 2023. Le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2023 (100 unités) a légèrement augmenté par rapport à 2022 (96 unités). Dans les dossiers liquidés par les

---

Présidents et le Tribunal, on dénombre 18 jugements, 40 conciliations, 58 autorisations de procéder délivrées et 57 dossiers liquidés pour d'autres raisons (retrait de la requête, irrecevabilité, décisions d'assistance judiciaire...).

### 1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2023, le Tribunal pénal de la Sarine a reçu 79 nouveaux dossiers à traiter (76 en français ; 3 en allemand). Il en a liquidé 78. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il reste ainsi 32 dossiers à traiter.

En 2023, les Juges de police de la Sarine ont reçu 354 nouveaux dossiers (332 en français ; 22 en allemand). Ils en ont liquidé 371. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il reste ainsi 126 dossiers à traiter.

La charge de travail des Présidents du Tribunal pénal de la Sarine a été élevée et soutenue, afin de liquider le plus grand nombre d'affaires dans des délais raisonnables.

Les Présidents observent que les dossiers du Juge de police sont souvent tout aussi complexes et volumineux que ceux dévolus au Tribunal pénal.

A propos de délais raisonnables, il convient de relever que les justiciables ont tendance à recourir (recours à la Chambre pénale) et que la disponibilité des acteurs de la chaîne pénale se réduit. Il s'ensuit un allongement des délais d'assignation des procès. Il devient ainsi de plus en plus compliqué de réunir à moins de 4 ou 5 mois tous les protagonistes d'une affaire pénale.

Enfin, d'une manière générale, les Présidents constatent que la complexité des affaires augmente : par exemple, la jurisprudence est devenue très exigeante en matière de motivation des jugements, notamment à propos de la fixation de la peine et surtout en cas de concours d'infractions. Le traitement de la question de l'expulsion judiciaire, qui se pose maintenant très fréquemment et qui, de surcroît, exige une défense obligatoire, est souvent très délicat. Tout cela accroît aussi la charge de travail des juges et la durée de la procédure.

### 1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Le rapport avec les autres autorités est généralement bon, voire très bon.

Il n'y a aucune remarque particulière à formuler à propos des rapports avec les avocats(e)s et les autres intervenant(e)s.

### 1.1.2.5 Formation

Les Président-e-s ainsi que des collaborateurs du Greffe ont pris part à des formations durant le courant de l'année 2023. Au vu de la surcharge de travail, les Magistrat-e-s n'ont pas pu prendre part à toutes les formations souhaitées.

### 1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Le TASA rappelle les modifications législatives requises dans son rapport annuel 2021. Ces modifications permettront un gain de temps non négligeable et sont vivement souhaitées.

## 1.2 Partie statistique

### 1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	1272	4165	4223	1215
<b>2022</b>	1190	4619	4540	1269
<b>2023</b>	1247	4757	4674	1330

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	4049	4503	4659
Allemand	116	116	98

#### Evolution 2022-2023 (toutes affaires confondues)

	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Présidents civils	559	683	3729	3806	3585	3724	703	765
Tribunal civil	262	255	166	172	172	166	256	261
Présidents tribunal des baux	17	18	111	142	110	141	18	19
Tribunal des baux	21	19	17	22	19	17	19	24
Présidents tribunal des prud'hommes	48	38	144	148	155	143	37	43
Tribunal des prud'hommes	49	60	42	27	31	30	59	57
Juge de police	209	143	337	354	400	371	146	126
Présidents Tribunal pénal	1	0	1	7	2	6	0	1
Tribunal pénal	25	31	72	79	66	78	31	32
<b>Total</b>	<b>1191</b>	<b>1247</b>	<b>4619</b>	<b>4758</b>	<b>4540</b>	<b>4676</b>	<b>1269</b>	<b>1328</b>

## 1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
<b>Juge de répression</b>	7	18	25	17	10	0
Tribunal pénal	14	71	188	79	17	2
Juge de police						
<b>Tribunal civil</b>	13	10	18	25	45	22
Droit de la famille	0	1	1	1	4	5
Actions résultant des contrats						
<b>Président tribunal civil</b>	16	82	40	6	0	0
Divorce sur requête commune avec accord complet	9	36	38	20	7	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	10	17	21	25	18	5
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	117	812	179	37	3	1
Mainlevée						
<b>Juridiction des prud'hommes</b>	28	68	26	16	3	2
Président	0	0	3	7	13	7
Tribunal						
<b>Juridiction des baux</b>	45	84	6	3	1	2
Président	0	0	4	7	3	3
Tribunal	7	18	25	17	10	0

## 1.2.3 Affaires civiles

### 1.2.3.1 Président(e)s de Tribunal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2020</b>	557	3210	3156	611	19
<b>2021</b>	611	3123	3149	585	27
<b>2022</b>	559	3727	3585	703	20
<b>2023</b>	683	3806	3724	765	15

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	3154	3050	3646	3743
Allemand	56	73	81	63

<b>Objets des jugements et ordonnances rendus</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	164	157	144
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	2	2	2
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	131	123	110
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	96	102	92
5. Mesures provisionnelles et leur modification	271	296	327
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	19	28	46
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	505	524	550
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	1562	1591	2030
a) Mainlevée	945	967	1149
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	0	2	0
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	7	2	4
d) Ouverture de la faillite	318	376	407
e) Suspension de la faillite faute d'actif	118	87	285
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	51	52	41
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a)	3	0	0
h) Clôture de la faillite	82	73	70
i) Séquestre	18	22	36
j) Procédures concordataires	5	0	0
k) Divers	15	10	27
9. Annulation de titres	22	20	24
10. Commissions rogatoires	2	3	4
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	16	8	6
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	260	181	235
a) Transaction	53	31	41
b) Autorisation de procéder	105	79	107
c) Proposition de jugement acceptée	4	3	9
d) Jugement	26	23	23
e) Autres	72	45	55
13. Divers	99	397	154
<b>Total</b>	<b>3149</b>	<b>3432</b>	<b>3724</b>

<b>Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>231</b>	<b>260</b>	<b>181</b>	<b>234</b>
<b>1. Taux de réussite de conciliation</b>	<b>21.21%</b>	<b>21.91%</b>	<b>18,78%</b>	<b>20,94%</b>
a) Transaction	19.48%	20.38%	17,13%	17,52%
b) Proposition de jugement acceptée	1.73%	1.53%	1,66%	3,42%

### 1.2.3.2 Tribunal civil

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2020</b>	245	211	177	280	48
<b>2021</b>	280	181	199	261	58
<b>2022</b>	262	166	172	256	57
<b>2023</b>	234	234	234	234	234

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	205	179	166	165
Allemand	6	2	0	8

Objets des jugements rendus	2021	2022	2023
<b>A. Code civil</b>	<b>163</b>	<b>140</b>	<b>138</b>
1. Droit des personnes	0	0	0
2. Droit de la famille	153	134	133
a) divorce	116	99	97
b) modification de jugements de divorce	31	33	33
c) séparation de corps	0	0	2
d) divers	6	2	1
3. Droit des successions	5	2	2
4. Droits réels	5	4	3
<b>B. Code des obligations</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>15</b>
1. Actions résultant des contrats	11	12	12
2. Actions résultant d'actes illicites	2	2	1
3. Droit des sociétés	1	0	1
4. Autres	8	3	1
<b>C. Autres lois fédérales ou cantonales</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>172</b>	<b>167</b>

## 1.2.4 Juridiction des prud'hommes

### 1.2.4.1 Président(e)s du Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	48	160	16	44	99	49
<b>2021</b>	50	159	16	37	106	50
<b>2022</b>	48	144	13	28	114	37
<b>2023</b>	38	148	10	28	105	43

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	156	153	140	147
Allemand	4	6	4	1

### 1.2.4.2 Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	38	30	17	9	2	40
<b>2021</b>	40	35	12	7	7	49
<b>2022</b>	49	42	10	12	9	59
<b>2023</b>	60	27	8	12	10	57

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022	2023
Français	29	34	40	27
Allemand	1	1	2	0

## 1.2.5 Juridiction des baux

### 1.2.5.1 Présidente(s) du Tribunal des baux

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	21	101	105	17
<b>2022</b>	17	111	110	18
<b>2023</b>	18	142	141	19

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	100	108	142
Allemand	1	3	0

### 1.2.5.2 Tribunal des baux

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	26	28	33	21
<b>2022</b>	21	17	19	19
<b>2023</b>	19	22	17	24

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	27	17	22
Allemand	1	0	0

## 1.2.6 Assistance judiciaire en matière civile

### Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
<b>2020</b>	447	6	25	87	565
<b>2021</b>	358	1	22	84	465
<b>2022</b>	387	5	22	106	520
<b>2023</b>	372	0	27	137	536

## Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
<b>2020</b>	44	0	4	0	48
<b>2021</b>	53	0	7	0	60
<b>2022</b>	19	0	1	0	20
<b>2023</b>	29	0	5	2	36

### 1.2.7 Affaires pénales

#### 1.2.7.1 Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	22	59	54	27
<b>2021</b>	25	72	70	27
<b>2022</b>	25	72	66	31
<b>2023</b>	31	79	78	32

#### Nombre de personnes jugées

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	55	75	72	84

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2021</b>	64	1	0
<b>2022</b>	67	1	0
<b>2023</b>	67	1	0

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2020</b>	40	10	29	16	15	2
<b>2021</b>	52	7	40	15	20	0
<b>2022</b>	53	12	34	15	16	0
<b>2023</b>	50	11	34	17	23	1

	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
<b>2020</b>	55	18	37	53	2	10	45	49	6
<b>2021</b>	75	37	38	67	8	15	60	72	3
<b>2022</b>	72	32	40	66	6	11	61	68	4
<b>2023</b>	84	30	54	82	2	5	79	80	4

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
a) Meurtre	1	0	0
a) Assassinat	0	0	0
b) Meurtre passionnel	0	0	0
c) Homicides par négligence	0	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0	0
e) Lésions corporelles	5	11	14
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	1	1	1
g) Rixe/Agression	0	3	5
h) Divers	8	8	4
<b>2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>77</b>
a) Abus de confiance	2	1	1
b) Vol	6	11	33
c) Brigandage	0	0	8
d) Dommages à la propriété	8	9	22
e) Escroquerie	5	2	0
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	2	2
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	1	0	0
h) Extorsion et chantage	0	1	2
i) Gestion déloyale	0	0	0
j) Recel	1	2	4
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	1	0	0
l) Divers	2	2	5

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)	4	3	11
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	10	19	40
a) Menaces	5	5	8
b) Contrainte	1	5	9
c) Violation de domicile	4	8	19
d) Divers	0	1	4
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	9	18	22
a) Mise en danger du développement de mineurs	1	6	3
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	7	8	15
c) Divers	1	4	4
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	1	0	1
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0	0
b) Divers	1	0	1
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	1	1	0
a) Incendie intentionnel	1	1	0
b) Incendie par négligence	0	0	0
c) Divers	0	0	0
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	1	3	5
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	0	2
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	3	11	4
a) Induction de la justice en erreur	0	0	0
b) Blanchissage d'argent	3	11	4
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0	0
d) Divers	0	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0	0
17. Infractions à la LCR	34	11	33
a) Art. 90 ch. 1	2	1	6
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	1	2	1
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	5	2	0
d) Art. 94 (vol d'usage)	1	1	3
e) Art. 95 (circulation sans permis)	9	1	9
f) Divers	16	4	14
18. Infractions à la LStup	98	96	72
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0

Nombre d'infractions	2021	2022	2023
20. Infractions à la LArm	5	2	1
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	46	45	51
<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>262</b>	<b>343</b>

### 1.2.7.2 Présidents du Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2021	1	3	3	1
2022	1	1	2	0
2023	0	7	6	1

### 1.2.7.3 Juges de police

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2021	220	463	469	213
2022	209	337	400	146
2023	143	354	371	126

### Nombre de personnes jugées

	2020	2021	2022	2023
	382	469	400	372

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2020	157	72	103
2021	234	57	117
2022	172	56	115
2023	151	63	98

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2020</b>	48	57	97	70	0	26
<b>2021</b>	57	96	148	101	0	22
<b>2022</b>	53	70	87	89	0	24
<b>2023</b>	32	76	92	87	0	28

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023
Français	445	376	332
Allemand	29	24	22

Nombre d'infractions	2021	2022	2023
<b>1. Infractions au CP</b>	<b>157</b>	<b>158</b>	<b>135</b>
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	24	20	24
b) Infractions contre le patrimoine	21	33	5
c) Atteinte à l'honneur	22	23	6
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	19	15	46
e) Insoumission à une décision de l'autorité	13	4	5
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0	0
g) Divers	58	63	49
<b>2. Infractions à la LACP</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>5</b>
a) Art. 8 LACP	0	0	0
b) Divers	31	13	5
<b>3. Infractions</b>	<b>328</b>	<b>199</b>	<b>140</b>
a) à la loi sur la pêche	0	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0	0
c) au code forestier	5	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0	0
f) à la loi sur les étrangers	43	25	7
g) à la loi sur la protection civile	0	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	2	0	0
i) à la loi sur la protection des eaux	0	0	0
j) à la loi sur les transports publics	17	9	7
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	0	1
l) à la loi sur le chômage	0	1	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	84	59	72
o) à la loi sur les stupéfiants	46	38	21
p) Infractions à la LArm	9	9	3

Nombre d'infractions	2021	2022	2023
q) Divers	122	58	29
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>370</b>	<b>280</b>

#### 1.2.7.4 Récapitulation

##### 1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
<b>2020</b>	55	382	437
<b>2021</b>	75	474	549
<b>2022</b>	72	400	472
<b>2023</b>	84	372	456

Nature du jugement 2023	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	1	63	64
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	1	28	29
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	50	32	82
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires à l'amende	11	76	87
assorties du sursis	34	92	126
assorties du sursis partiel	17	87	104
Retrait de plainte ou d'opposition	23	0	23
	0	98	98
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>63</b>	<b>64</b>

##### 1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
<b>2020</b>	19	30	49
<b>2021</b>	29	56	85
<b>2022</b>	28	46	74
<b>2023</b>	27	24	51

---

#### 1.2.7.4.3 Détention préventive

Nombre de prévenus en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement			
2020	2021	2022	2023
10	23	9	5